

CIRCULAIRE DE RENTRÉE : Année scolaire 2018-2019

Jour de rentrée...

Bonjour à tous.

Bienvenue à vous les enfants pour cette nouvelle année qui commence, à vous les parents qui accompagnez vos enfants de tout au long de l'année.

Bienvenue aux nouveaux enseignants, aux nouveaux membres du personnel éducatif avec qui j'ai déjà eu la joie de travailler pour préparer ce jour et cette nouvelle année.

Cette année, nous la vivrons dans notre pastorale sous le signe de l'éclat !

« Dans tous tes éclats, « étonne toi de toi, étonnons nous de nous ! » Il s'agit d'une invitation à se découvrir, découvrir nos richesses intérieures pour mieux rayonner autour de nous.



Comme vous pourrez le constater, Des travaux ont été effectués pendant ces vacances :

Les sanitaires maternelles ont été terminés. Les enfants découvrent une salle de cantine restaurée. La salle des professeurs a aussi été refaite, ce qui nous permettra de vous recevoir dans de meilleures conditions.

30 tablettes sont arrivées et les enseignantes se forment pour les utiliser au mieux avec les élèves.

La fibre optique fait aussi son entrée dans l'école.

Nous accueillons avec plaisir dans l'équipe enseignante : Mme Amandine Verdière en classe de CE1/CE2 et Mme Camille en classe de MS GS le lundi.

Tout a été ainsi mis en œuvre pour passer ensemble une belle année scolaire.

Belle année rayonnante à tous !

F.Sacré, chef d'établissement

- Rappel important : pour tout signalement d'absence, merci d'utiliser de préférence la voie du mail, ceci afin de ne pas encombrer la ligne inutilement. De même, pour toute demande, ou information que vous souhaitez nous demander.
ecole.jdar.aubers@free.fr
- Afin de pouvoir vous informer au mieux et répondre à vos attentes, merci de bien prêter attention à la rédaction de votre adresse mail.

Quelques renseignements utiles

1-HORAIRES

Matin *à partir de 8H45: accueil dans les classes pour tous.

*9H00 : début des cours . Fermeture des portes à 9h00 et 13h30.

*12h05 fin des cours

Après-midi *à partir de 13H20 : accueil dans la cour (classes primaires) ou dans les classes (classes maternelles)

*13H30 : début des cours

*16H30 Fin des cours

Merci de veiller au respect de ces horaires. Les retards perturbent tout le groupe.

Les enfants de Maternelle seront déposés et repris à la porte des classes.

Pour tout départ ou arrivée dans la journée pour cause de rendez-vous médical, les entrées et sorties ne se feront que lors des horaires de récréation.

Horaires de garderie et d'étude :

Avant les cours : entre 7H15 et 8H45 (toutes classes)

Après les cours : étude de 16H45 à 17H30 (primaires) garderie de 16H30 à 17H30 (classes Maternelles) de 17H30 à 18H30 précises (toutes classes) (Merci dans le respect de tous de respecter ces horaires scrupuleusement)

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

ENSEIGNANTS

_ Maternelle Petite Section (1&2) : Mme C Offre

_ MS et GS : Mme Marie Van Eslande , Mme Camille le lundi.

- CP /CE1 :Mme Florence Sacré et Mme Anne Laure Delassus le mardi.

_ CE2: MME Amandine Verdière

CM1/CM2 : Mme C. Bobb

Mme Sacré bénéficie d'un jour de décharge pour la direction le mardi.

PERSONNEL NON-ENSEIGNANT

Garderie du matin et aide en classes maternelles : Mme F Quint

Garderie du soir : Mme C Mouquet

Cuisinière de l'école : Mme A Fatoux

Service de cantine : Mme C Mouquet et Mme Véronique

Secrétariat et étude : Mme Marie Line Brief

-RENCONTRES PARENTS-ENSEIGNANTS OU DIRECTEUR

- Les parents peuvent rencontrer les enseignants sur rendez-vous en dehors des heures de classe. Pour ne pas perturber l'accueil et la sortie, veuillez vous contenter de communications courtes lorsque vous déposez ou reprenez votre enfant.
- Mme Sacré, également enseignante, peut vous recevoir le soir après la classe ou lors de sa journée de décharge, le mardi

Une réunion d'informations est organisée par les enseignants en début d'année.

CANTINE

L'inscription se fait chaque matin. Tout repas inscrit mais non utilisé sera dû.(sauf en cas de maladie).

Tout repas non prévu sera facturé 6 euros. Afin d'éviter toute erreur, un système de pointage par code barre a été mis en place.

TRANSMISSION DES INFORMATIONS

Les circulaires, et autres informations seront transmises régulièrement par l'intermédiaire d'une pochette cartonnée pour les maternelles et du cahier de liaison pour les primaires.

Mode d'emploi pour une bonne circulation des informations:

- vérifier quotidiennement son contenu
- retirer et lire attentivement les différentes informations
- conserver les documents à la maison
- signer toutes les feuilles, même en cas de réponse négative.

Nous essayons de responsabiliser les enfants pour qu'ils n'oublient pas de transmettre ces informations rapidement. Bien évidemment, nous comptons sur les parents pour les accompagner dans cet apprentissage.

ATTENTION : Tous les talons réponses accompagnés de règlement doivent être rendus **obligatoirement sous enveloppe** au nom de l'enfant. Aucun talon rendu sans enveloppe ne sera pas accepté.

AUTORISATION DE SORTIE

Merci de compléter le formulaire joint pour le lundi 10 Septembre en notant scrupuleusement les personnes habilitées à reprendre votre enfant. Toute modification devra faire l'objet d'un signalement écrit.

-Eveil à la foi

L'école Ste Jeanne d'Arc est une école catholique. Elle assure un éveil à la foi et à la culture chrétienne et une découverte de l'Évangile dans le respect des consciences, à raison de 20 minutes par semaine en classes primaires, de façon transversale en Maternelle, et lors de cheminements pour Noël et Pâques. Les parents qui désirent que leur(s) enfant(s) n'assiste(nt) pas à ces séances sont priés de prendre contact avec les enseignants concernés.

L'inscription au catéchisme se fait directement auprès de la paroisse pour les enfants à partir du CE1. Des documents d'information seront distribués prochainement.

ABSENCES / OBLIGATION SCOLAIRE

Toute absence dans les classes primaires doit être notifiée par un justificatif écrit des parents. Seuls les cas de maladie contagieuse ou les contre-indications sportives nécessitent un certificat médical. La fréquentation scolaire est une obligation pour tous les enfants.

MEDICAMENTS ET TRAITEMENTS MEDICAUX

Aucun médicament ne doit être donné à l'école (ou à la cantine).

En effet, un médicament n'est jamais totalement inoffensif et peut avoir des effets secondaires imprévisibles. De plus, les enseignants ne sont pas compétents pour administrer ces traitements.

En cas d'absolue nécessité, l'ordonnance sera demandée ainsi qu'une autorisation écrite des parents.

Tant qu'un traitement important est nécessaire, les enfants seront gardés à domicile.

Seules les maladies chroniques (ex : asthme) peuvent faire exception dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), en lien avec le médecin traitant et sur la base d'un protocole clairement établi.